



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT**  
**DU 9 HAJA 1433 (25 OCTOBRE 2012)**

\*

**Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes suivants :**

**PROJET DE LOI**

- ✎ Projet de loi n° 91-12 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-77-216 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) créant un régime collectif d'allocation de retraite.**

**PROJETS DE DECRETS**

- 1. Projet de décret n° 2-12-359 modifiant le décret n° 2-77-551 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) fixant les modalités d'application du régime collectif d'allocation de retraite (régime général).**

*Le conseil a approuvé ce projet sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée par le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration qui consiste à supprimer le délai prévu à l'article 5 du décret en ce qui concerne les demandes de validation des services antérieurs, à l'instar de ce qui est applicable dans les autres régimes.*

- 2. Projet de décret n° 2-12-490 pris pour l'application de la loi n° 04-12 relative à l'agrégation agricole.**